



Arithmétique élémentaire du transport collectif

Que penser des engagements du Gouvernement du Québec visant la réduction des émissions de GES et le développement du transport collectif ?

20 avril 2007

Dans le cadre de la lutte aux changements climatiques, le *Plan d'action 2006-2012* du Gouvernement du Québec prévoit favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif des personnes de telle sorte que cela permette de réduire de 100 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre (GES), en 2012. Quant à la *Politique québécoise du transport collectif*, publiée en juin 2006, elle fixe comme cible une augmentation de l'achalandage du transport en commun de 8 %, d'ici 2012.

À première vue, ces objectifs sont ambitieux. C'est à tout le moins ce que semblent croire ceux qui les reprennent à la première occasion, comme le font le maire de Montréal, Gérald Tremblay, et le responsable du transport au comité exécutif de la Ville, André Lavallée. Mais qu'en est-il vraiment ?

1. Arithmétique des 100 000 tonnes

- Nombre de véhicules légers immatriculés au Québec, en 2005 : 4,3 millions ;
- Production annuelle moyenne de GES, par véhicule : 4,5 tonnes (1 800 litres de carburant par véhicule, produisant 2,5 kilos de GES par litre) ;
- Production de GES par les véhicules légers, en 2005 : 19 millions de tonnes (MT) ;
- Croissance annuelle moyenne du parc automobile depuis cinq ans : 80 000 véhicules ;
- Croissance attendue du parc automobile d'ici 2012 : 560 000 véhicules ;
- Production de GES de ces nouveaux véhicules, en 2012 : 2,5 MT ;
- Production de GES par les véhicules légers, en 2012 : 21,5 MT.

En conséquence, les 100 000 tonnes de réduction visée des GES représentent :

- **4 % de l'augmentation des émissions de GES en transport routier des personnes, d'ici 2012 ;**
- **0,5 % des émissions prévisibles de GES en transport routier des personnes, en 2012.**

2. Arithmétique des 8 %

- Nombre de déplacements par transport collectif au Québec, en 2004 : 509 millions ;
- Augmentation visée du nombre de déplacements par transport collectif, en 2012 : 40 millions ;
- En conséquence, déplacements de véhicules automobiles en moins : 33 millions (considérant 1,2 personnes par véhicule, en moyenne) ;
- Nombre de déplacements de véhicules automobiles, en 2005 : 8,3 milliards (10 milliards de déplacements de personnes, considérant 1,2 personnes par véhicule, en moyenne) ;
- Croissance moyenne des déplacements de véhicules automobiles : + 1,5 % par an ;
- Croissance attendue des déplacements de véhicules automobiles d'ici 2012 : 915 millions.

En conséquence, les 8 % visés d'accroissement de l'achalandage représentent :

- **3,5 % de l'augmentation attendue des déplacements de véhicules automobiles, d'ici 2012 ;**
- **0,4 % des déplacements prévisibles de véhicules automobiles, en 2012.**

On constate que les deux objectifs, celui des 100 000 tonnes et celui des 8 %, auront des impacts de même amplitude. Si donc le Gouvernement du Québec a le mérite d'être cohérent, il n'a toutefois pas celui d'être courageux. Pour cause, les objectifs qu'il s'est donnés sont si modestes que leur pleine atteinte passerait à toute fin pratique inaperçue. On voudrait seulement donner l'impression de s'attaquer au problème de la production excessive de GES en transport, en ayant comme véritable souci de ne surtout pas porter atteinte au potentiel de croissance de l'automobile au Québec, qu'on n'agirait pas autrement.